

CHARTRE DE BIENTRAITANCE ET DE QUESTIONNEMENT ETHIQUE



CLINIQUE SAINT DOMINIQUE
SOINS MEDICAUX READAPTATION
SOINS PALLIATIFS - ONCO HÉMATOLOGIE

Engagement de la Direction

La charte de bientraitance constitue un support pour notre établissement qui s'engage dans un projet institutionnel sur la bientraitance. Elle traduit les valeurs professionnelles fortes autour de la bientraitance auxquelles sont attachés les professionnels.

Management de la démarche

Un comité de pilotage « Bientraitance » associe les Représentants des Usagers à un groupe pluri professionnel. L'objectif poursuivi est la promotion de la bientraitance et du questionnement éthique.

La charte s'appuie sur la définition de la bientraitance adoptée par le groupe FORAP-HAS: Elle est intégrée dans la réflexion éthique de l'établissement. Ce support sert de réflexion et de partage des valeurs professionnelles autour de la bientraitance.

1. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours du patient, ainsi qu'à ses proches, y compris lors de situation de conflit.
2. Donner au patient et/ou à sa personne de confiance une information accessible, individuelle et adaptée.
3. Garantir au patient, ou le cas échéant sa personne de confiance, d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.
4. Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du patient.
5. S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives au patient.
6. Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.
7. Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie.
8. Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, et de prise en charge.
9. Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.
10. Évaluer et prendre en compte l'expression des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.
11. Se questionner sur les problématiques éthiques lorsqu'elles se présentent.
12. Permettre à chaque usager de pouvoir être accompagné par les Représentants des Usagers et/ou association de bénévoles pour une écoute externe et bénéficier de leur appui.
13. Permettre à chaque salarié en cas de situation difficile ou de questionnement éthique de référer au comité Bientraitance via son supérieur hiérarchique ou via une fiche de progrès.